

2024

MÉMORANDUM

DU CENTRE D'ACTION INTERCULTURELLE DE LA PROVINCE DE NAMUR
CENTRE RÉGIONAL POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

En vue des élections
communales et provinciales 2024



CAI Centre d'Action
Interculturelle
de la province de Namur ASBL

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	... 05
1. RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES	... 07
2. LOGEMENT ET HABITAT SAIN	... 13
3. SANTÉ ET SANTÉ MENTALE	... 17
4. FORMATIONS, INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ	... 21
5. LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS	... 25
6. INTERCULTURALITÉ ET VIVRE-ENSEMBLE	... 29
7. ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE	... 33
8. PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE	... 37
RÉCAPITULATIF ET COÛTS DES MESURES	... 40

INTRODUCTION

Introduction

Dans quelques mois, chaque citoyen-ne sera appelé-e à participer à l'élection de ses représentant-e-s qui composeront les prochains organes législatifs et exécutifs communaux et provinciaux. Cette échéance est l'occasion, pour toute une série d'organisations de terrain comme le CAI¹, d'alimenter les futures majorités sur la situation des droits des populations et du vivre ensemble pour qu'elles puissent rencontrer les défis sociaux actuels.

En effet, il est primordial, dans toute société démocratique, de garantir un accès équitable aux services essentiels pour toutes les personnes, quelle que soit leur origine. C'est d'ailleurs un enjeu majeur de cohésion sociale : lutter contre les inégalités sociales et économiques permet de freiner la progression de mouvements extrémistes qui les mettent à profit pour diviser la population et attiser la peur, voire la haine des autres.

Pour dépasser les intentions

Le présent mémorandum propose des recommandations concrètes pour améliorer la participation économique, sociale et culturelle des personnes étrangères et d'origine étrangère. Elles s'inscrivent dans le sillage du mémorandum pour l'intégration des personnes étrangères régional, communautaire et fédéral réalisé par les Centres Régionaux d'intégration, ALEAP, CAIPS, CODEF, COPILI, DisCRI, FdSS et Risome et poursuivent la même volonté de construire une société interculturelle dans laquelle la diversité est valorisée comme une richesse et où chacun-e peut y trouver sa place, contribuer au bien-être collectif et s'épanouir dans le respect mutuel.

Ce document s'adresse aux futur-e-s responsables politiques locaux mais aussi aux acteurs sociaux, aux professionnel-le-s des services publics et à la société dans son ensemble. Il se veut soutenir la réflexion et l'action locale en faveur d'un monde où chacun, quelle que soit son origine, peut pleinement exercer ses droits fondamentaux. En mettant en lumière les obstacles et les freins rencontrés par les populations, ainsi que les propositions d'alternatives pour y remédier, nous souhaitons contribuer à l'élaboration de politiques communales et provinciales plus justes et plus solidaires.

¹ Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères pour la province de Namur

Une publication du Centre d'action interculturelle de la province de Namur

rue Dr Haibe 2 - 5002 Saint-Servais

info@cainamur.be - 081 73 71 76

Graphisme : CAI - Mars 2024

Photos et images : Christian Delwiche - bia-bouquet.com, Vecteezy.com, Unsplash.com

Avec le soutien de



Cofinancé par l'Union européenne



Wallonie



PROVINCE de NAMUR
Vivre Mieux



FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

forem

Un mémorandum co-construit

Les recommandations rassemblées ici reposent sur une approche participative, impliquant l'ensemble des acteurs et actrices du réseau de l'intégration du territoire². En effet, à l'approche de la période électorale de 2024, le CAI a choisi l'anticipation pour alimenter les future.s candidate.s.

Pour ce faire, un processus a été lancé en deux temps :

Enquête dans le cadre des futures élections communales et provinciales

L'accès aux droits fondamentaux des personnes étrangères, parlons-en !



> Je participe !

· Sur base des constats actualisés et de la formulation de plusieurs propositions de recommandations dans 7 thématiques couvrant l'accès aux droits fondamentaux, un premier sondage en ligne a été construit et diffusé largement dans tout le réseau en avril 2023.

· Après une compilation des résultats pour dégager des tendances, une rencontre des acteurs et des actrices du réseau a permis d'enrichir celle-ci et de l'affiner en vue de construire le futur mémorandum. Cette rencontre plénière organisée en juin a également permis de présenter ces premières propositions aux différent.e.s représentant.e.s des partis traditionnels en vue d'alimenter leurs futurs programmes électoraux.

Nous tenons à remercier l'ensemble de nos partenaires pour leur implication et leur contribution à la construction de ces recommandations, ainsi que les représentant.e.s des partis politiques traditionnels présents en juin 2023 pour entendre les réalités des organisations de terrain et leurs pistes de solutions.

Mais aussi après les élections

Le Centre d'action interculturelle se tiendra à la disposition des Communes et de la Province pour penser ensemble la mise en œuvre concrète de ces recommandations en les adaptant à leurs réalités respectives.

Avec les acteurs et actrices du réseau local, nous nous attacherons à ce que les déclarations de politique générale des majorités en place tiennent compte des propositions ad hoc à chaque territoire que nous formulerons après les élections.

² Initiatives locales d'intégration, centres culturels, associations d'éducation permanente, services sociaux et/ou juridiques, associations de personnes issues de l'immigration, syndicats, etc.

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

Cette partie du document met en avant un ensemble de propositions portant sur les thématiques abordées. Elles peuvent s'adresser aux communes et/ou à la Province en fonction de leurs compétences respectives.

1.



RECOMMANDATIONS

Adopter une approche intersectionnelle³ dans la construction et la mise en place de politiques publiques communales et provinciales

Ces dernières années voient l'émergence de nouveaux outils conceptuels pour penser les formes que peuvent prendre les discriminations au sein de nos sociétés et la manière dont elles influent sur l'accès aux droits fondamentaux. L'approche intersectionnelle permet de penser les situations des personnes se trouvant à l'intersection de plusieurs formes de domination (prétendue race, classe et genre). Cet outil apparaît comme pertinent pour rendre compte d'une complexité qu'empêche une analyse selon un seul critère.

Rapprocher les services communaux et provinciaux des usagers et des lieux de vie

Il s'agit de :

- Créer ou renforcer des espaces de quartier ou tiers-lieux (maison de quartier ou infrastructure mobile), en collaboration avec les organisations de première ligne. Ceux-ci seront dotés d'un accueil professionnel proposant différentes activités (permanence sociale, de santé, espaces conviviaux encourageant la mixité et la multiculturalité des publics).
- Développer et renforcer les services de première ligne accessibles à tous, sans condition, ni titre de séjour requis. Cette action se fera, plus spécifiquement, au sein des quartiers les plus précarisés, comprenant une proportion importante de population issue de l'immigration. L'objectif est d'accompagner les personnes là où elles sont (approche « outreach »⁴).
- Mettre les personnes concernées au cœur des politiques et des initiatives, les rendre expertes de ce qu'elles vivent et prendre en considération les solutions et expertises qu'elles proposent. Ceci peut prendre la forme de l'instauration d'un conseil consultatif ou de tout autre dispositif qui facilite un rapprochement entre les publics visés, les administrations et les pouvoirs communaux comme provinciaux.



³ [L'intersectionnalité et la discrimination multiple - Questions de genre \(coe.int\)](#)

⁴ L'approche ou pratique « outreach » consiste à rencontrer les publics là où ils se trouvent et à les aider à satisfaire ses besoins plutôt que l'inverse.

Mettre en place une politique de promotion de la diversité au sein des services des administrations communales et provinciales

- Concevoir les futurs recrutements du personnel communal et provincial de sorte qu'ils soient plus représentatifs de la multiculturalité présente sur l'ensemble du territoire.
- Former le personnel communal et provincial à la communication interculturelle et le sensibiliser aux discriminations raciales.



Réduire les inégalités sociales numériques à l'échelon communal et provincial, et encourager l'accès aux nouvelles technologies pour tou-te-s

- Maintenir, dans toutes les administrations du territoire provincial, des guichets physiques accessibles à tou-te-s. Collaborer avec des organisations de terrain connaissant les freins et les obstacles de certains publics pour penser le passage au numérique et éviter ainsi la problématique de non-recours au droit.
- Rendre les espaces publics numériques et leurs activités plus accessibles à tous les publics, en particulier aux personnes primo-arrivantes.
- Offrir un accompagnement pour réaliser des démarches administratives, notamment en développant ou en soutenant des projets comme le mentorat.
- Mettre des ordinateurs à disposition de tou-te-s, au sein des bâtiments communaux, afin de développer des compétences liées à l'utilisation de l'outil informatique et de permettre aux personnes étrangères de pouvoir suivre des formations à distance.

Offrir un accès aux services publics, peu importe la langue ou la culture d'origine

- Renforcer ou favoriser l'accès aux dispositifs d'interprétariat.
- Créer ou renforcer des offres de service de médiation et/ou de facilitation interculturelle au sein des administrations communales et provinciales pour faciliter l'accès aux biens et aux services publics pour les personnes étrangères et ce, qu'elles parlent ou non le français.

Penser la mobilité des personnes et déployer des solutions

- Mettre en place des dispositifs qui favorisent la mobilité dans les zones où l'offre de transport en commun est faible, notamment grâce aux taxis sociaux. S'assurer que les populations primo-arrivantes y ont accès.
- Promouvoir les alternatives de mobilité dans les zones rurales, là où ça n'existe pas ou peu, et valoriser ces dispositifs par une communication adaptée.

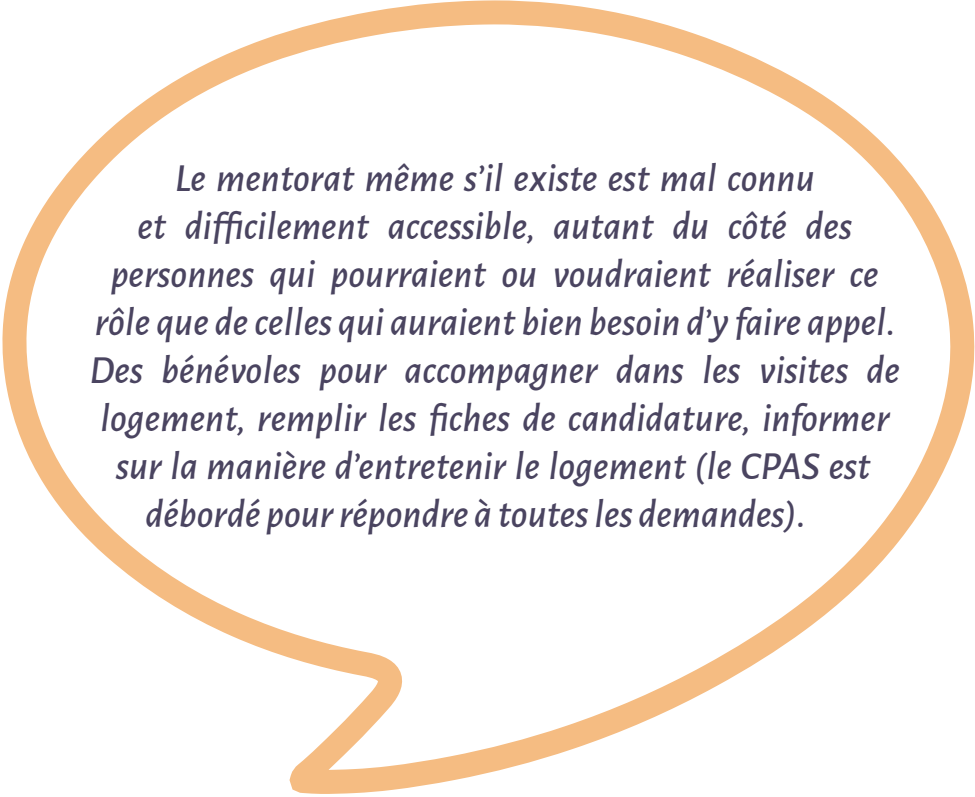
Soutenir les organisations de terrain

- Mettre à disposition des locaux communaux et provinciaux pour développer, d'une part, des activités en faveur d'un vivre ensemble interculturel et, d'autre part, des services individuels pour améliorer l'accès aux droits fondamentaux (tel que l'accompagnement psycho-médico-social).
 - Soutenir les initiatives d'intégration et d'interculturalité au niveau local et provincial, notamment via la création d'opportunités de collaboration entre les acteurs de terrain (réseau) au sein des plans de cohésion sociale et des réseaux de concertation organisés par la Province.
 - Mettre en valeur et promouvoir (visibilité et diffusion via les canaux de diffusion habituels des administrations) les activités existantes auprès des citoyen-ne-s.
 - Soutenir les actions communales et provinciales du Centre Régional d'Intégration. Ceci peut prendre différentes formes : le renforcement des collaborations, le soutien financier et/ou matériel, la promotion de ses événements.
- demandeur.euse.s de protection internationale et de nombreuses initiatives locales d'accueil, et qui voit de nombreux résident.e.s étranger.ère.s aux statuts divers (étudiant.e.s, MENA, regroupements familiaux,...) s'établir de manière durable ou temporaire, la Province se doit d'accorder une attention toute particulière aux enjeux migratoires qui émergent localement.
- C'est pour ces différentes raisons que le CAI demande aux futurs mandataires provinciaux de :
- Continuer à apporter un soutien financier à l'asbl, via la mise à disposition de bâtiments comme c'est le cas chaque année depuis 40 ans ; mais aussi à nouveau via un subside (supprimé dernièrement).
 - Ce soutien permet d'organiser de nombreuses actions, depuis l'accompagnement des personnes étrangères dans leur émancipation et la formation et la sensibilisation de professionnels, volontaires et citoyens, sur le territoire provincial jusqu'au développement de toute une série de projets spécifiques à destination de publics divers.
 - Continuer à soutenir l'approche supra-communale et provinciale pour aborder toute une série d'actions et d'enjeux qui se posent localement, que ce soit au travers des administrations provinciales, du Conseil provincial ou encore du Cabinet du Gouverneur de la Province. Parce que le prisme local empêche parfois de s'inspirer de réalités et/ou de bonnes pratiques qui existent ailleurs, et parce que l'approche commune permet souvent de développer des réponses pertinentes et complémentaires, la Province peut contribuer, au travers ses différents services, à stimuler et soutenir le travail partenarial.

Même si les matières de l'accueil et de l'intégration des personnes étrangères dépendent respectivement du niveau de pouvoir fédéral et régional, la Province de Namur a, de longue date, apporté son soutien à toutes les initiatives visant à favoriser le vivre ensemble et la cohésion sociale. Cet appui s'est concrétisé, entre autres, par l'implication dans la création du Centre d'action interculturelle, par l'octroi de subsides à des acteurs provinciaux ; par la diffusion d'appels à projets ; par l'adoption de la motion « Province hospitalière »,... En tant que terre d'accueil, qui compte sur son territoire de nombreux centres d'accueil pour les

Faire le relais de problématiques communales et provinciales vers d'autres niveaux de pouvoirs concernés, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits fondamentaux des personnes étrangères et les discriminations raciales

- Établir ou renforcer un dialogue constant entre les différents niveaux de pouvoirs, surtout lorsque les problématiques dépassent les compétences locales et provinciales.



Le mentorat même s'il existe est mal connu et difficilement accessible, autant du côté des personnes qui pourraient ou voudraient réaliser ce rôle que de celles qui auraient bien besoin d'y faire appel. Des bénévoles pour accompagner dans les visites de logement, remplir les fiches de candidature, informer sur la manière d'entretenir le logement (le CPAS est débordé pour répondre à toutes les demandes).



LOGEMENT ET HABITAT SAIN

CONSTAT GÉNÉRAL

La question du logement est une priorité pour le public accompagné tant par le CAI que les acteurs de 1^{ère} ligne de la province depuis de nombreuses années. Néanmoins, les inondations de 2021 et les phénomènes de spéculations immobilières frappant les quartiers populaires à grand potentiel n'ont fait que renforcer la pénurie de logement. Nous constatons aussi des taux de discrimination toujours significatifs. Par ailleurs, des difficultés d'accès demeurent, les questions de baux et de leur encadrement légal constituant encore une vraie difficulté. Des efforts de vulgarisation sont mis en place par des institutions publiques, ainsi, des tests à l'aveugle, pour repérer les cas de discrimination au logement, sont prévus dans le nouveau plan wallon de lutte contre le racisme et les discriminations. Néanmoins, un renforcement et un élargissement de ces derniers restent malheureusement nécessaires.

Nous invitons les responsables politiques à poursuivre leurs efforts pour pallier la pénurie de logement en continuant de s'inspirer d'expériences de bonnes pratiques.

2.



RECOMMANDATIONS

Au niveau de la discrimination au logement sur base des critères raciaux :

- Favoriser les initiatives de sensibilisation auprès des associations représentatives du secteur immobilier privé (type IPI).
- Renforcer les contrôles à l'aveugle via les services communaux qui s'occupent de l'accès au logement.
- Porter une attention particulière à la dimension intersectionnelle des discriminations au logement et ce, notamment en augmentant l'offre de logements sociaux adaptés aux familles nombreuses et monoparentales.

Au niveau de la promotion et de l'accès au logement :

- Faire de l'accès à un logement décent pour tous une des priorités.
- Refinancer le secteur du logement public (SLSP mais aussi AIS) et financer l'accompagnement social nécessaire à la concrétisation de cette priorité.
- Améliorer l'accessibilité des logements d'utilité publique⁵ aux locataires précarisés tout en assurant une mixité sociale et une viabilité du système.
- Mettre en adéquation l'offre des logements sociaux et la réalité des bénéficiaires (mobilité et accès aux services).
- Uniformiser les critères d'accessibilité aux logements sociaux et y inclure le critère d'allocataire social, ce qui permet indirectement d'inclure le statut de réfugié et le statut spécifique des MENA (mineurs étrangers non accompagnés). Accorder une attention particulière aux personnes sortant des centres d'accueil ou des ILA pour qu'elles puissent trouver un logement dans les délais requis.
- Activer le principe de solidarité entre les bâtiments sociaux ayant bénéficié d'une rénovation énergétique et ceux qui ne sont pas rénovés. Les charges énergétiques représentant un surcoût, le loyer des bâtiments non rénovés peuvent être ajustés jusqu'à ce que les travaux soient effectués.
- Rendre les informations sur le logement plus accessibles aux publics, notamment pour les personnes analphabètes ou non francophones, et/ou dont les références wallonnes en termes de gestion et d'accès au logement ne sont encore que partiellement acquises.
- Renforcer ou initier tout dispositif permettant d'augmenter l'accès au logement (agences immobilières sociales, taxe sur les immeubles inoccupés, capteur logement, reconnaissance de l'habitat alternatif, cellule logement dans les CPAS, etc.).

⁵ En Wallonie, le logement d'utilité publique est défini au sens du Code wallon de l'habitation durable (CWHHD) comme étant le logement sur lequel un opérateur immobilier – une commune, un CPAS, une société de logement de service public (SLSP), une agence immobilière sociale (AIS)... – est titulaire de droits réels, qu'il détient en gestion ou qu'il prend en location, et qui est destiné à l'habitation dans le cadre de la politique sociale développée par la Région (source : [Le rôle des acteurs locaux: la location des logements d'utilité publique \(uvcw.be\)](#)).

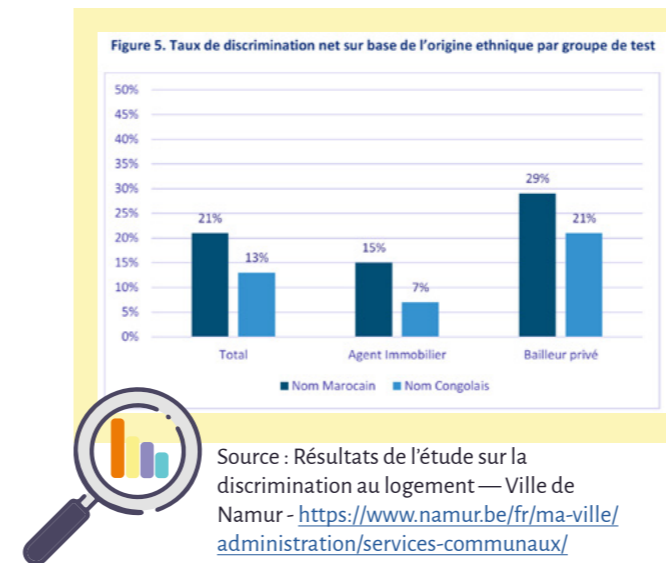
Au niveau du sans-abrisme :

- Dresser un cadastre des bâtiments communaux non occupés et envisager la possibilité de mise à disposition d'habitats collectifs pour des publics sans abris ou en migration de transit.
- Objectiver la situation des personnes sans-abris étrangères ou d'origine étrangère au vu de la spécificité de leurs situations relevées par la Fondation Roi Baudouin en 2022⁶.
- Développer ou renforcer les dispositifs « housing first ».

Pour les Gens du voyage :

- Elargir l'offre de terrains pour l'accueil des Gens du Voyage en province de Namur. Prévoir au minimum 3 autres terrains en plus de celui de Namur et de Sambreville et ce pour des groupes moyens (35 caravanes max.).
- Prévoir, à l'échelle de la province un terrain/an pendant 3 semaines dans une commune différente chaque année.
- Rendre la reconnaissance de l'habitat léger et mobile effective par une procédure de délivrance des permis d'urbanisme plus simple et plus transparente.
- Faciliter et régulariser l'accès à l'eau et à l'électricité des Gens du Voyage.

⁶FRB : <https://kbs-frb.be/fr/sans-abrisme-et-absence-de-chez-soi-denommer-pour-mieux-lutter-contre-la-problematique-o>



Même au téléphone, déjà, on vous dit « Ah vous avez un accent, vous êtes étranger ? Je ne loue pas aux étrangers, j'ai déjà eu des problèmes ». Lorsqu'on demande quels sont les problèmes on nous répond qu'il n'y a pas besoin de donner d'exemple. Lorsqu'on appelle pour louer on nous répond que nous vivons à plusieurs dans une maison, qu'on va abîmer la maison, qu'on ne saura pas l'entretenir...



Source : Emission sur Bouké - mars 2022
<https://www.bouke.media/replay/emission/en-parle-le-racisme-au-niveau-de-lemploi-et-du-logement/6001>

SANTÉ ET SANTÉ MENTALE

CONSTAT GÉNÉRAL

Dans un contexte d'accroissement des troubles psychiques, les personnes étrangères et, plus globalement, les catégories les plus vulnérables de la population belge ont un accès difficile au système de santé.

D'une part, certain-e-s bénéficiaires ne sont pas suffisamment informé-e-s du fonctionnement des soins de santé et de leurs droits en la matière. D'autre part, les professionnel-le-s ne sont pas toujours formé-e-s à l'approche interculturelle et les services sont parfois inadaptés pour recevoir des publics dont les demandes ne cadrent pas avec les catégories et grilles de lectures belges conventionnelles.

Nous constatons également un recours insuffisant et un manque d'accès aux interprètes au sein de certains services de santé (hôpitaux, maisons médicales, généralistes, etc.), et ce d'autant plus pour les langues rares ou fortement demandées (tigrinya, amharique, pashto, russe, ukrainien...).

Dans le domaine de la santé mentale, l'accès à un service spécialisé dans l'accompagnement psychothérapeutique des personnes étrangères reste compliqué. Nous constatons, d'une part, un allongement des délais avant d'obtenir un premier rendez-vous et, d'autre part, des difficultés d'accès pour les personnes habitant hors des grands centres urbains.

Enfin, les personnes sans-papiers et en situation de migration de transit n'ont pas suffisamment recours à l'AMU, alors qu'elles y ont droit. Ce non-recours peut s'expliquer par le fait qu'elles n'osent pas pousser la porte d'un CPAS, par crainte des institutions, par la longueur et la complexité de la procédure ou encore par un manque d'informations à ce sujet.

3.



RECOMMANDATIONS

Recommandations générales

- Renforcer, au niveau communal et provincial, l'offre de services de santé mentale spécialisés dans l'accompagnement des personnes étrangères et les visibiliser.
- Développer, sur tout le territoire provincial, des équipes mobiles pluridisciplinaires, sur base, par exemple, du modèle du dispositif mobile de soutien socio-sanitaire aux réfugiés ukrainiens mis en place par la fédération des maisons médicales.
- Organiser des séances d'information à destination des personnes étrangères ou d'origine étrangère sur le fonctionnement des services de santé.
- Renforcer la médiation interculturelle et l'interprétariat pour faciliter l'accès aux services et aux droits fondamentaux.

Recommandations concernant l'Aide Médicale Urgente (AMU)

- Harmoniser les pratiques des CPAS concernant l'AMU sur l'ensemble du territoire provincial.
- Assurer un accès minimal à une information sur les dispositifs d'urgence sociale et médicale (conditions d'accès, personnes de contact, démarches à suivre, soins de santé pris en charge, etc.) dans les CPAS et sur leur site Internet.
- Renforcer les collaborations entre CPAS, acteurs de terrain, maisons médicales et médecins généralistes pour favoriser l'accès à l'AMU.

En 2022, on compte **160 AMU** pour les **499 454** habitants de la province de Namur.

Source : baromètre de l'intégration sociale, SPP intégration sociale - <https://stat.mi-is.be/fr>



« J'ai rencontré récemment une dame d'origine burundaise qui n'osait pas aller voir un médecin, alors qu'elle avait des problèmes gynécologiques que j'estimais sérieux. Elle ne maîtrisait pas le français et me disait en Swahili « Une boule est entre mes jambes, madame, mais je n'ose pas aller voir le docteur parce que je crains qu'il ne me comprenne pas et que je ne le comprenne pas aussi. Je préfère rester chez moi... ». En l'absence d'interprète, elle avait peur d'être déshabillée directement sans trop comprendre la procédure... »

Témoignage d'une accompagnatrice interculturelle au CAI

« La compréhension de notre système est fondamentale. Beaucoup de personnes d'origine étrangère taisent leurs maux, ne sachant pas qu'il est possible d'obtenir une aide, d'être soulagées que cela soit au niveau mental ou physique. »

Source : sondage du CAI, 2023

FORMATIONS, INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ

CONSTAT GÉNÉRAL

En province de Namur, le concept d'ethnostratification du marché du travail se vérifie. Celui-ci recèle globalement deux cas de figure. D'une part, il y a les personnes qui trouvent des emplois stables, une haute sécurité d'emploi et des salaires élevés. D'autre part, il y a celles qui, parfois hautement diplômées, doivent « se contenter » des offres disponibles sur le marché du travail, à savoir des emplois à durée déterminée, en deçà de leurs compétences, assortis d'une plus grande insécurité et de salaires moins élevés. Dans cette catégorie se retrouvent beaucoup de personnes étrangères ou d'origine étrangère, encore victimes de discrimination à l'embauche.

L'accession au marché du travail dépend également des compétences acquises ou à acquérir de chaque individu. Pour les personnes étrangères, l'accès à des formations est fondamental, notamment pour l'acquisition de la langue française. Comme le mentionne encore une fois le monitoring socio-économique, le marché de l'emploi wallon est très attaché à la connaissance du français. Or, des études prouvent que l'apprentissage de la langue est parfois bien plus efficace lorsqu'il se rattache à la compétence technique ou la pratique professionnelle. Aujourd'hui, en province de Namur, peu de formations professionnelles proposent l'enseignement du français en concomitance, au sein de leur programme.

L'accès aux offres de formations (à la langue française, à la citoyenneté, à l'ISP, etc.) reste compliqué à plusieurs niveaux : les horaires (incompatibilité avec les horaires d'école ou de crèche), le manque criant de places en crèche, les difficultés au niveau de la mobilité, l'impossibilité pour les opérateurs de couvrir l'ensemble du territoire (surtout pour les niveaux avancés) et certaines localités. Il s'agit d'autant de freins qui empêchent les personnes de s'inscrire dans les modules.

Apparaît également, en filigrane de cette acquisition de compétences, la question de la procédure de reconnaissance de diplôme qui reste conditionnée pour l'exercice de certains métiers. Au-delà de la lourdeur, de la lenteur et du coût de cette procédure administrative en elle-même, des frais importants de traduction pour lesquels aucune aide financière n'est octroyée peuvent s'ajouter. Enfin, comme pour bon nombre d'accès à des services, la question de la fracture numérique vient renforcer les obstacles pour la personne, puisque l'essentiel de la procédure se fait en ligne.

4.



RECOMMANDATIONS

Favoriser les politiques de diversité :

- En luttant, à chaque échelon de la commune (du service population à la Police, jusqu'aux écoles communales), contre les inégalités de manière à renforcer la diversité dans la société et sur le marché du travail. Par exemple, en organisant des actions de communication, en mettant en place un comité de pilotage sur les actions positives en lien avec la diversité au niveau communal, etc.
- En organisant la promotion de pratiques en faveur de la diversité culturelle dans les services publics et les entreprises privées présentes dans la commune. Exemples : établissement de normes claires des compétences – notamment linguistiques – requises, promouvoir la diversité en entreprise via les ADL, mettre en place des plans de gestion de la diversité, etc.

- Encourager les entreprises locales à adopter des actions positives en faveur de travailleurs issus de la diversité. En effet, au-delà de la sélection des CV, il s'agit également de dépasser les potentiels rejets de candidatures lors de l'étape de l'entretien oral.
- Valoriser les initiatives entrepreneuriales locales des personnes issues des migrations via l'organisation d'événements spécifiques, la mise en relation avec des organismes spécialisés, plus d'informations sur l'accès à l'accompagnement par un Service d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (SAACE), etc.
- Poursuivre, renforcer et valoriser le recours aux contrats articles 60 et 61 pour les personnes étrangères – quel que soit leur titre de séjour – dans des fonctions en lien avec leurs compétences comme un tremplin vers l'emploi. Proposer le dispositif, qu'importe le niveau de connaissance du français, tout en permettant de poursuivre l'apprentissage de la langue durant la période couverte par le contrat.
- Objectiver le taux d'emploi/d'engagement aux termes des contrats articles 60 et 61.
- Encourager la mise en place de projets de mentorat, de parrainage, de mise en duo, entre un citoyen belge et un primo-arrivant (en diffusant l'information dans le bulletin communal, en permettant aux travailleurs des Communes et de la Province de devenir mentor, etc.).
- Contribuer à la meilleure articulation possible entre le plan individualisé d'intégration sociale (P.I.I.S.) et le parcours d'intégration, afin d'éviter les redondances et la multiplication des procédures.
- Faciliter les démarches concernant l'équivalence de diplômes :
 - en prenant en charge les coûts d'introduction des dossiers auprès des services des équivalences des diplômes ;
 - en assurant la gratuité systématique des « copies conformes ».
- Mettre les moyens en œuvre pour permettre aux personnes de suivre des formations et, plus particulièrement, les femmes et les familles monoparentales, notamment en créant une enveloppe budgétaire spécifique gérée par le CPAS et en la faisant connaître :
 - pour prendre en charge les coûts liés aux déplacements ;
 - pour prendre en charge les frais de garde des enfants.
- Développer l'accueil extra-scolaire et des haltes accueil (crèches, accueil temps-libre, stages, etc.) pour les enfants des personnes qui se (re)mettent en emploi ou en formation et soutenir leur mise en œuvre. Veiller à ce que ces initiatives et solutions soient accessibles (places disponibles, coûts).
- Encourager la participation aux modules de formation développés localement et soutenir leur promotion.

À Namur, le taux d'emploi est de plus de **65 %** pour les personnes belges, de **60 %** pour les personnes étrangères d'origine européenne, et de moins de **45 %** pour les personnes issues de pays tiers.

Source : [Monitoring socio-économique, 2019](#), p.119



« Je constate dans la pratique que ce sont très régulièrement les familles monoparentales qui sont pénalisées, d'autant plus lorsqu'elles habitent dans des zones moins bien desservies par les transports en commun comme dans un centre-ville (Namur, Liège...). Dans les plus petites communes, la mobilité est vraiment problématique. De plus, de nombreux services d'aides sont décentralisés ou localisés dans des lieux très étendus, ce qui rend l'ensemble des démarches administratives à faire par ces familles très énergivore. Intégrer en plus une formation devient quasi impossible lorsqu'il faut conduire des enfants dans une ou plusieurs écoles, prendre le bus pour aller en formation en respectant les horaires, faire des démarches pour le logement, ses papiers, se nourrir, etc. tout en étant de nouveau de retour à l'heure pour récupérer les enfants, etc. Je crois qu'il est important de travailler sur les fausses représentations à tous les niveaux, même chez nous travailleurs sociaux. Il faut aussi concevoir des dispositifs d'accompagnement à l'intégration que ce soit pour des différences culturelles, de «fonctionnement» avec des travailleurs handicapés. De nombreuses personnes ont envie de travailler, elles ont des compétences mais on ne leur laisse pas l'occasion de «faire leurs preuves». La sensibilisation, l'éducation à la différence est un travail intemporel qu'il faut poursuivre.»

Source : sondage du CAI, 2023

A person in a crowd, wearing a mask and holding a megaphone, with their fist raised. The background is a blurred crowd of people.

LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

CONSTAT GÉNÉRAL

La lutte contre le racisme est un enjeu fondamental au sein de nos sociétés. L'augmentation des discours polarisants, la montée des extrêmes et la remise en cause de l'accès aux droits fondamentaux pour une part de plus en plus importante de la population n'est pas sans susciter des préoccupations. Pourtant, dans le contexte belge, nous observons toute une série de signes d'encouragement dont le plus significatif est la mise en place de plans de lutte contre le racisme aux niveaux régional, communautaire et fédéral.

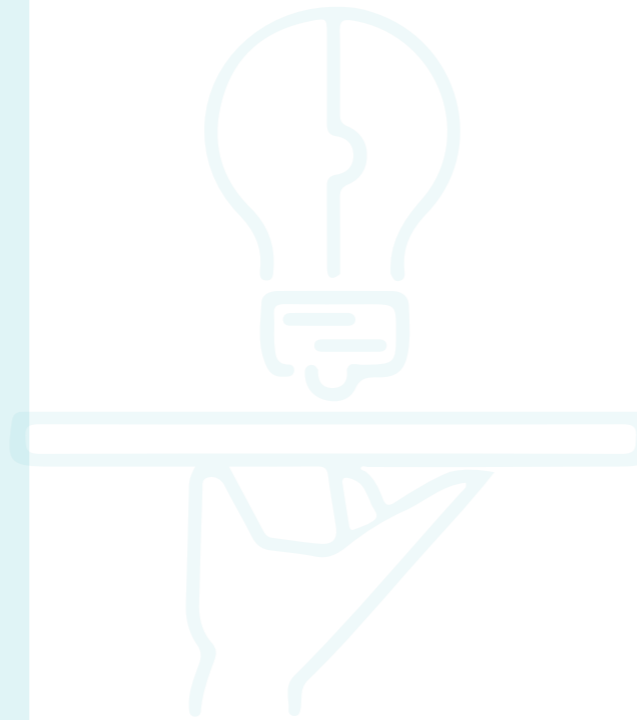
Dans la province de Namur, la lutte contre le racisme est prise à bras le corps par le secteur associatif et les différentes institutions publiques. Les nombreuses activités organisées pour mettre fin aux discriminations dans les différents secteurs, les collaborations transversales, la pérennité de la plateforme de lutte contre le racisme en sont des preuves. Néanmoins, s'il reste des chantiers à poursuivre, d'autres sont à entamer. Nous le constatons, la province de Namur n'est pas à l'abri des discours de haine et des faits de discrimination basés sur l'origine supposée. Nous encourageons donc les autorités communales et provinciales à poursuivre et à renforcer les efforts dans leur lutte.

5.



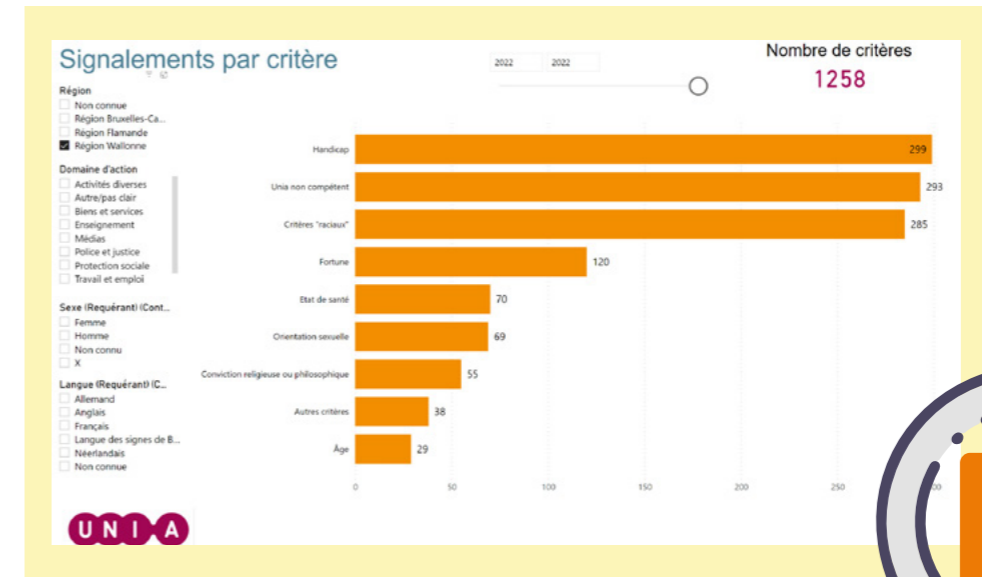
RECOMMANDATIONS

- Encourager et soutenir les acteurs à mettre en place des actions/mesures de lutte contre le racisme et la discrimination raciale (notamment via des formations, des sensibilisations, etc.).
- Condamner tout acte de racisme qui survient sur le territoire communal. Affirmer l'engagement du conseil communal et provincial pour une société riche de sa diversité.
- Elaborer des plans de lutte contre le racisme et les discriminations à l'instar des autres niveaux de pouvoirs.
- Offrir aux professionnels de tous les secteurs des outils, théoriques et pratiques, permettant de déconstruire les stéréotypes et préjugés menant à une polarisation et nourrissant les discours de l'extrémisme de droite. Les former à porter une vigilance accrue envers toute forme de discrimination en lien avec les critères protégés dits « raciaux » (prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance, et origine nationale ou ethnique) au sein des services communaux et provinciaux.
- Vérifier le respect de la législation anti-discrimination. Ceci peut passer par la création d'un comité de vigilance au sein de la commune ou de la Province ou encore par l'initiation de campagnes de tests de situation.
- Favoriser l'accès de chacun, peu importe son origine ou son statut, aux activités organisées par les associations sportives et culturelles ainsi qu'aux comités de quartier.



Ces différentes recommandations permettraient de concrétiser l'intention décrite à la page 40 du numéro Hors-Série de L'Observatoire, intitulé « 30 ans au service de la cohésion sociale en Wallonie » : « Une société cohésive est une société qui élimine toute forme de discrimination. Cette société pratique pleinement la mixité sociale et encourage le brassage des populations. Chaque citoyen grandit désormais en dépassant sa peur de l'autre et en renforçant son empathie. Ainsi, la société nouvelle confère aux citoyens les valeurs d'équité et de tolérance et promeut les intérêts collectifs avant les intérêts individuels. Cette équité a été rendue possible grâce à un système scolaire qui développe l'esprit critique et favorise les valeurs du vivre-ensemble. L'éducation au vivre-ensemble y est centrale, bien pensée, bien mise en œuvre, depuis la famille jusqu'à la formation tout au long de la vie... ».

<https://revueobservatoire.be/30-ans-de-cohesion-sociale-en-Wallonie>



Source : <https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/chiffres-dunia>



Le problème de l'accès aux activités sportives et culturelles n'est pas tant le manque d'aides que le manque d'informations autour de celles-ci. Si les personnes ne connaissent pas l'information, elles n'en bénéficient pas. Les publics que nous accompagnons ne sont pas forcément familiers avec la bureaucratie belge. L'inclusivité c'est aussi pédagogiser et accompagner.



Source : sondage du CAI, 2023



INTERCULTURALITÉ ET VIVRE ENSEMBLE

CONSTAT GÉNÉRAL

Notre société subit de profonds bouleversements. Les crises s'enchaînent, suscitant le creusement des inégalités socio-économiques, des tensions sociales, une perte de repères, un repli sur soi et de l'anxiété pour l'avenir. La crise sanitaire a engendré de la distance physique et sociale entre les citoyens de toutes origines, mais a aussi renforcé une défiance déjà présente vis-à-vis des institutions démocratiques et, plus particulièrement, des organes du pouvoir. La guerre en Ukraine et la crise énergétique viennent compléter la série de chocs socio-économiques subie par les citoyens et les citoyennes. On ne peut qu'en constater les effets sur le climat social actuel.



6.

En 2022, dans l'enquête de la fondation « Ce n'est pas une crise » (Notre société n'est pas en crise, elle évolue...) - Ceci n'est pas une crise (cecinestpasunecrise.org), on découvre une population belge divisée en deux. En Wallonie, plus particulièrement, 53% des citoyens appellent au repli sur soi, à une gouvernance autoritaire et à une société homogène, tandis que 19% souhaitent une société plus démocratique et plus cosmopolite. Les 28% restant sont dit « ambivalents » (profils présentant des aspirations de l'une et de l'autre tendance, changeant parfois en fonction de la période de l'enquête). En 2023, le Grand Baromètre Le Soir-RTL-Het Laatste Nieuws-VTM-Ipsos révélait que la moitié des Belges soutenaient la décision de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration de ne plus accueillir les hommes seuls et 71 % souhaitaient un durcissement des règles pour les demandeurs d'asile (<https://www.lesoir.be/540694/article/2023-10-02/migration-une-majorite-soutient-la-fermete-de-nicole-de-moor-infographies>). En février 2024, une étude de l'ULB relatait les résultats d'une étude sur l'état de la polarisation en Belgique (<https://www.lesoir.be/569221/article/2024-02-19/comment-la-polarisation-met-mal-notre-systeme-democratique>). On y apprend que Couvin fait partie des communes les plus polarisées, où le dialogue entre citoyens n'est plus possible selon les dires d'acteurs locaux. Ce clivage affectif au sein de la population belge entraîne un regain d'intérêt pour les idées et solutions simplistes des partis extrémistes qui prônent la haine de l'autre. D'ailleurs, en province de Namur comme dans d'autres en région wallonne, des groupes d'extrême droite se constituent de plus en plus dans certaines localités. Ceux-ci organisent des actions dans l'espace public, distribuent leurs tracts dans les boîtes aux lettres et infiltrent le milieu universitaire namurois pour diffuser leur message malveillant envers les personnes étrangères.

On l'aura compris, la tendance n'est pas à l'ouverture à l'autre, ni aux liens entre les communautés qui composent la société.



RECOMMANDATIONS

- Promouvoir la richesse de la diversité culturelle présente sur le territoire local en développant des lieux structurels de rencontres interculturelles pour la population et, à défaut de les développer, en soutenir l'organisation au niveau logistique (soutien administratif, mise à disposition de locaux).
- Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre des motions Communes/Province Hospitalières et réaffirmer l'adhésion de la Commune et de la Province aux intentions mentionnées lors de l'installation de la nouvelle majorité.
- Développer, au sein de l'administration communale, une fonction de référent interculturel pour encourager et/ou développer l'interculturalité au niveau local.
- Mentionner explicitement dans les matières sociales suivies par l'échevinat de cohésion sociale, l'intégration des personnes étrangères et la promotion de l'interculturalité.
- Encourager le travail social au sein des quartiers (la revitalisation des solidarités de proximité, à l'opposé des démarches d'assistanat) à travers un soutien administratif, logistique et/ou financier des actions et des expériences pilotes menées par les organisations de terrain.
- Adhérer au Centre Régional d'intégration (CAI Namur) composé prioritairement de pouvoirs publics et privés

Je constate que «les étrangers» ce sont ceux que l'on ne connaît pas. Lorsqu'il est avec «moi' au cours, que je fais des activités avec, que je bois un café avec sur le temps de la pause, qu'il parle de son histoire alors il n'est plus considéré comme un étranger. L'intégration c'est se connaître, partager des moments ensemble, apprendre les «codes» de chacun sans jugement mais les comprendre. Personne ne devrait voir son souhait d'apprendre, de faire une activité culturelle, sportive pour des questions de « papiers » c'est aussi ainsi que l'on travaille l'insertion, la cohésion. La formation, l'information de nouveau est fondamentale pour casser les représentations mais aussi trouver la bonne «formule» pour être compris, entendu par les personnes d'une culture différente. Le droit de vote est pour beaucoup de personnes d'origine étrangère un «cadeau» en effet, ils ont souvent vécu la dictature sous diverses formes, savoir qu'ils peuvent donner leur avis et en plus sans représailles c'est juste fantastique pour eux...

Tout est lié et ne peut être dissociée pour vivre ensemble. Il faut réfléchir ensemble, il faut agir et faire ensemble. Chaque action doit inclure les personnes issues de l'immigration et les pouvoirs locaux et le public concerné mais aussi la population dans son ensemble ; il est bien sur essentiel d'inclure les associations de migrants et les personnes issues de l'immigration car on parle de leur « vécu » et ce à tous les niveaux : de la conception à la proposition et à l'exécution.



ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

CONSTAT GÉNÉRAL

Dans notre société démocratique, il est fondamental que chaque citoyen puisse avoir accès aux services de l'état, quels que soient son âge, sa religion, sa nationalité, son genre ou encore son orientation sexuelle. Nous constatons que cet idéal n'est pas effectif dans certaines communes où les procédures spécifiques aux personnes étrangères et la démarche interculturelle ne sont pas toujours maîtrisées.

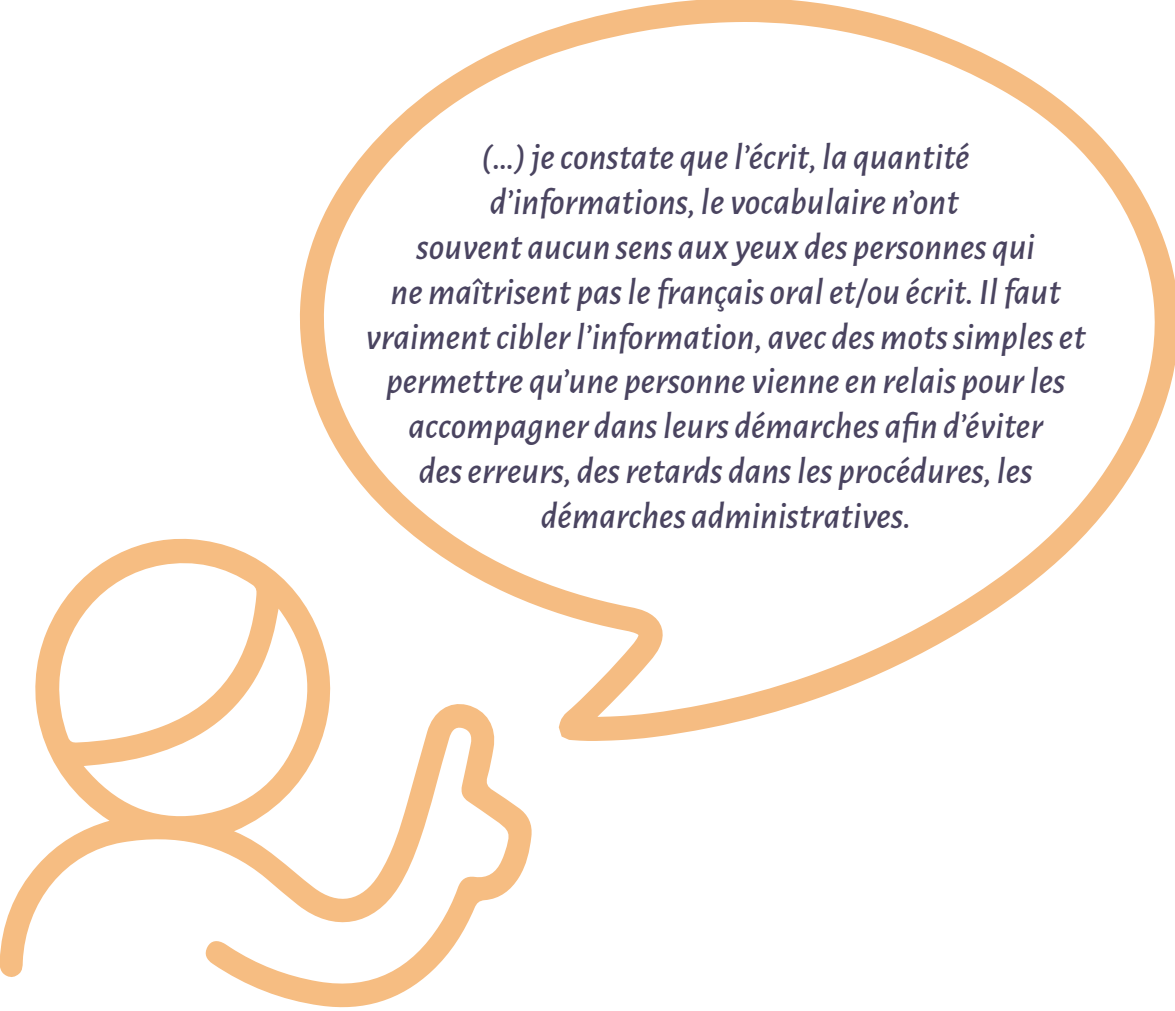
L'accompagnement dans plusieurs démarches de la vie quotidienne et dans des procédures plus complexes est essentiel pour s'assurer de l'accès aux droits fondamentaux des personnes étrangères, dans un contexte où le recours à l'écrit est omniprésent et la digitalisation de nombreux services grandissante. Ces droits dépendent également de la spécialisation et de la connaissance approfondie des différentes matières de la part des services publics et des opérateurs.

7.

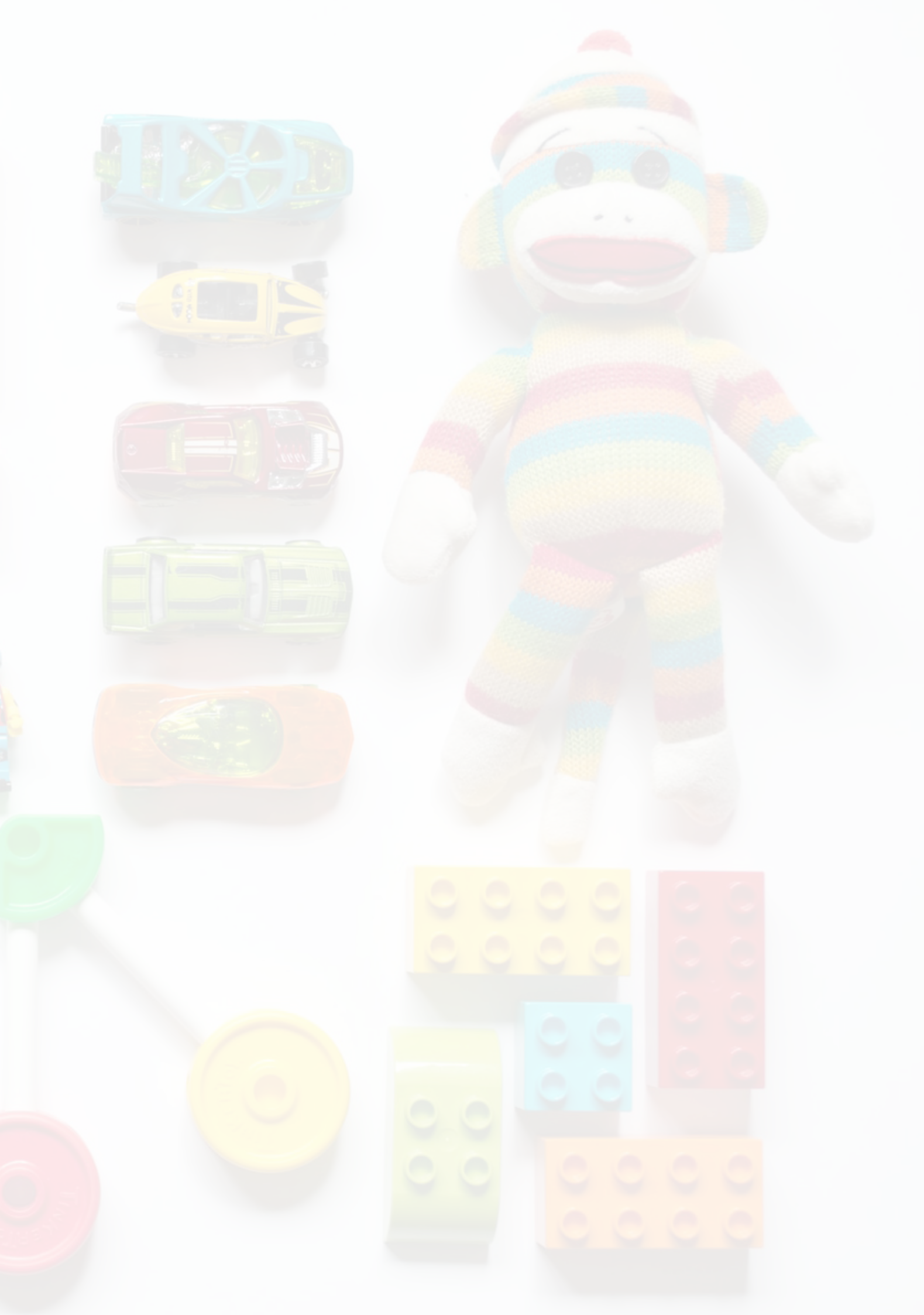


RECOMMANDATIONS

- Veiller au bon accueil des personnes étrangères primo-arrivantes dans la commune :
 - en dédiant des permanences spécifiques à l'accompagnement des personnes ne parlant pas français ;
 - en vulgarisant et adaptant le vocabulaire dans les supports et outils de communication des services publics.
- Mettre en place et visibiliser un guichet unique pour informer au sujet des services présents sur la commune.
- Instaurer des dispositifs qui permettent à chaque personne de connaître ses droits et les procédures qui y sont liées, par exemple, organiser des séances d'informations spécifiques, distribuer des brochures reprenant l'ensemble des droits activables, favoriser les triangulations entre les acteurs spécialisés pour offrir une réponse adaptée aux personnes, etc.
- Proposer annuellement aux agents des services population et état civil des formations dédiées aux matières liées aux étrangers (parcours d'intégration, demande de nationalité, statuts de séjour, regroupement familial, législation sur les MENA, etc.).
- Travailler avec les services de police pour faire de la commune un espace de sécurité pour les personnes en séjour irrégulier et instaurer la « carte d'identité » communale (à partir du projet en élaboration de la Ville de Liège) afin de favoriser l'inclusion des personnes sans-papiers.
- Renforcer ou favoriser l'accès à un dispositif d'interprétariat professionnel.



(...) je constate que l'écrit, la quantité d'informations, le vocabulaire n'ont souvent aucun sens aux yeux des personnes qui ne maîtrisent pas le français oral et/ou écrit. Il faut vraiment cibler l'information, avec des mots simples et permettre qu'une personne vienne en relais pour les accompagner dans leurs démarches afin d'éviter des erreurs, des retards dans les procédures, les démarches administratives.



PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

CONSTAT GÉNÉRAL

Au regard de leur projet de vie, les parents étrangers ou d'origine étrangère, comme tout parent, doivent trouver des solutions pour faire garder leurs nourrissons et jeunes enfants. Il leur est difficile de trouver une place dans les crèches, une halte-accueil et autres solutions de garde d'enfants. Pour certains s'ajoutent des difficultés culturelles ou linguistiques.

À cela s'ajoute la difficulté pour les enfants primo-arrivants de trouver rapidement leur place dans la scolarité. Aujourd'hui, hormis dans les classes DASPA, encore trop peu nombreuses, les enseignant-e-s ne sont pas toujours suffisamment outillé-e-s pour accueillir et accompagner les enfants allophones parmi les francophones, ce qui engendre encore trop souvent des orientations vers l'enseignement professionnel ou spécialisé.

8.



RECOMMANDATIONS

- Créer de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et soutenir celles qui existent afin qu'elles puissent s'agrandir.
- Soutenir les milieux d'accueil qui développent, avec les familles, des projets participatifs de soutien à la santé, à la parentalité, au bien-être et à la gestion de la diversité.
- Encourager la mise en place de dispositifs supplémentaires à l'issue des classes DASPA pour les jeunes qui auraient encore besoin d'un accompagnement spécifique, afin de diminuer les orientations vers l'enseignement professionnel ou spécialisé sur base uniquement de leur (mé)connaissance de la langue d'enseignement, et leur permettre de prendre le temps d'apprendre.
- Offrir, aux enfants, la gratuité d'accès aux activités extrascolaires proposées par les communes et la Province. A défaut de la gratuité, communiquer sur les aides possibles. Décentraliser les activités proposées de manière à les rapprocher des milieux de vie (surtout pour les territoires ruraux).
- Faire de l'école, un lieu d'apprentissage pour tous :
 - en outillant les professionnels pour l'apprentissage de leurs élèves allophones et pour valoriser la diversité culturelle au sein de leur classe ;
 - en sensibilisant les enfants à la diversité dès le plus jeune âge, notamment en développant des projets interculturels ;
 - en soutenant financièrement et/ou matériellement l'ouverture de plus de classes DASPA dans le réseau officiel ;
 - en développant des cours de français et de soutien scolaire adaptés aux enfants et adolescents primo-arrivants, au sein des écoles ou par le biais de financements communaux ;
 - en proposant, dans les cantines scolaires des écoles communales et provinciales, des menus qui prennent en compte la multiculturalité ;
 - en organisant un meilleur système de communication pour les parents étrangers pour le suivi scolaire des enfants. Par exemple : des supports de communication multilingues, des réunions avec interprètes, un accès facilité au service de médiation interculturelle pour les écoles,...



En tant que membre de la communauté albanaise namuroise, j'ai déjà contacté l'institutrice de ma fille pour faciliter la communication avec la famille d'une autre élève de sa classe. La maman (qui ne parle pas bien le français) m'avait demandé si je ne connaissais pas des professeurs donnant des cours particuliers en français, car elle trouvait que sa fille en avait besoin. Comme elle ne parle pas suffisamment le français, elle ne se rend pas aux réunions de parents et donc aucune communication ne passe entre l'institutrice et la famille concernant le suivi scolaire de la fillette. J'ai donc fait la triangulation en discutant d'abord avec l'enseignante pour savoir si l'élève en avait réellement besoin. L'enseignante a confirmé ce besoin et m'a donné les coordonnées d'une enseignante de l'école qui donne des cours à l'extérieur. L'enseignante était contente d'avoir eu cet échange avec moi concernant les apprentissages de l'élève et elle m'a même proposé de revenir vers elle à tout moment si les parents avaient d'autres questions. Officiellement, rien n'était prévu pour faciliter la communication avec ces parents allophones.

Témoignage d'une accompagnatrice interculturelle au CAI

Cet exemple montre que, pour assurer une meilleure évolution de l'élève, il faut donner les moyens aux écoles de développer un meilleur système de communication avec les parents non-francophones. A cet effet, renforcer la médiation interculturelle avec un relais vers les communautés peut être une solution.




RÉCAPITULATIF ET COÛTS DES MESURES

Ci-dessous, nous nous sommes efforcés d'évaluer le coût financier et énergétique de chaque mesure.

Au niveau du coût financier pour les pouvoirs locaux,

-  ne nécessite pas de dépense financière
-  nécessite peu de dépense financière
-  nécessite une dépense financière importante, voire l'engagement d'une personne

Au niveau du coût énergétique, nous pensons à la mobilisation des ressources humaines des Communes ou de la Province.

















-  nécessite peu ou pas de mobilisation de ressources humaines (par exemple : il s'agira de réunir les actuels partenaires de la Ville, d'évaluer des actions déjà en cours, ou de prendre une décision qui fait consensus ou encore d'appliquer concrètement des mesures déjà votées).
-  nécessite une mobilisation moyenne des ressources humaines (par exemple : il s'agira de créer de nouveaux partenariats/réseaux sur du court ou du moyen terme, d'envoyer du personnel en formation ou en séance de sensibilisation, d'organiser des séances d'information à destination d'acteurs locaux,...).
-  nécessite une mobilisation importante de ressources humaines (par exemple : il s'agira de construire des plans d'actions validés par les pouvoirs locaux, de modifier des éléments législatifs, d'implémenter des changements de pratiques professionnelles voire d'engager du personnel).

RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES





















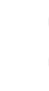

















- Adopter une approche intersectionnelle dans la construction et la mise en place de politiques publiques communales et provinciales  
- Rapprocher les services communaux et provinciaux des usagers et des lieux de vie  
- Mettre en place une politique de promotion de la diversité au sein des services des administrations communales et provinciale  
- Réduire les inégalités sociales numériques à l'échelon communal et provincial, et encourager l'accès aux nouvelles technologies pour tou-te-s  
- Offrir un accès aux services publics, peu importe la langue ou la culture d'origine  
- Penser la mobilité des personnes et déployer des solutions  
- Soutenir les organisations de terrain  
- Faire le relais de problématiques communales et provinciales vers d'autres niveaux de pouvoirs concernés, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits fondamentaux des personnes étrangères et les discriminations raciales  

LOGEMENT ET HABITAT SAIN

RECOMMANDATIONS

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES

- Favoriser les initiatives de sensibilisation auprès des associations représentatives du secteur immobilier privé (type IPI).  
- Renforcer les contrôles à l'aveugle via les services communaux qui s'occupent de l'accès au logement.  
- Porter une attention particulière à la dimension intersectionnelle des discriminations au logement et ce, notamment en augmentant l'offre de logements sociaux adaptés aux familles nombreuses et monoparentales.  
- Faire de l'accès à un logement décent pour tous une des priorités.  
- Refinancer le secteur du logement public (SLSP mais aussi AIS) et financer l'accompagnement social nécessaire à la concrétisation de cette priorité.  
- Améliorer l'accessibilité des logements d'utilité publique aux locataires précarisés tout en assurant une mixité sociale et une viabilité du système.  
- Mettre en adéquation l'offre des logements sociaux et la réalité des bénéficiaires (mobilité et accès aux services).  
- Uniformiser les critères d'accessibilité aux logements sociaux et y inclure le critère d'allocation sociale, ce qui permet indirectement d'inclure le statut de réfugié et le statut spécifique des MENA (mineurs étrangers non accompagnés). Accorder une attention particulière aux personnes sortant des centres d'accueil ou des ILA pour qu'elles puissent trouver un logement dans les délais requis.  
- Activer le principe de solidarité entre les bâtiments sociaux ayant bénéficié d'une rénovation énergétique et ceux qui ne sont pas rénovés. Les charges énergétiques représentant un surcoût, le loyer des bâtiments non rénovés peuvent être ajustés jusqu'à ce que les travaux soient effectués.  
- Rendre les informations sur le logement plus accessibles aux publics, notamment pour les personnes analphabètes ou non francophones, et/ou dont les références wallonnes en termes de gestion et d'accès au logement ne sont encore que partiellement acquises.  
- Renforcer ou initier tout dispositif permettant d'augmenter l'accès au logement (agences immobilières sociales, taxe sur les immeubles inoccupés, capteur logement, reconnaissance de l'habitat alternatif, cellule logement dans les CPAS, etc.).  
- Dresser un cadastre des bâtiments communaux non occupés et envisager la possibilité de mise à disposition d'habitats collectifs pour des publics sans abris ou en migration de transit.  
- Objectiver la situation des personnes sans-abris étrangères ou d'origine étrangère au vu de la spécificité de leurs situations relevées par la Fondation Roi Baudouin en 2026.  
- Développer ou renforcer les dispositifs « housing first ».  
- Elargir l'offre de terrains pour l'accueil des Gens du Voyage en province de Namur. Prévoir au minimum 3 autres terrains en plus de celui de Namur et de Sambreville et ce pour des groupes moyens (35 caravanes max.).  
- Prévoir, à l'échelle de la province un terrain/an pendant 3 semaines dans une commune différente chaque année.  
- Rendre la reconnaissance de l'habitat léger et mobile effective par une procédure de délivrance des permis d'urbanisme plus simple et plus transparente.  
- Faciliter et régulariser l'accès à l'eau et à l'électricité des Gens du Voyage.  















SANTÉ ET SANTÉ MENTALE

3.

RECOMMANDATIONS

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES

- Renforcer, au niveau communal et provincial, l'offre de services de santé mentale spécialisés dans l'accompagnement des personnes étrangères et les visibiliser.  
 - Développer, sur tout le territoire provincial, des équipes mobiles pluridisciplinaires, sur base, par exemple, du modèle du dispositif mobile de soutien socio-sanitaire aux réfugiés ukrainiens mis en place par la fédération des maisons médicales.  
 - Organiser des séances d'information à destination des personnes étrangères ou d'origine étrangère sur le fonctionnement des services de santé.  
 - Renforcer la médiation interculturelle et l'interprétariat pour faciliter l'accès aux services et aux droits fondamentaux.  
- Recommandations concernant l'Aide Médicale Urgente (AMU)**
- Harmoniser les pratiques des CPAS concernant l'AMU sur l'ensemble du territoire provincial.  
 - Assurer un accès minimal à une information sur les dispositifs d'urgence sociale et médicale (conditions d'accès, personnes de contact, démarches à suivre, soins de santé pris en charge, etc.) dans les CPAS et sur leur site Internet.  
 - Renforcer les collaborations entre CPAS, acteurs de terrain, maisons médicales et médecins généralistes pour favoriser l'accès à l'AMU.  

FORMATIONS, INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ









4.

















RECOMMANDATIONS

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES

Favoriser les politiques de diversité :

- En luttant, à chaque échelon de la commune (du service population à la Police, jusqu'aux écoles communales), contre les inégalités de manière à renforcer la diversité dans la société et sur le marché du travail. Par exemple, en organisant des actions de communication, en mettant en place un comité de pilotage sur les actions positives en lien avec la diversité au niveau communal, etc.  
- En organisant la promotion de pratiques en faveur de la diversité culturelle dans les services publics et les entreprises privées présentes dans la commune. Exemples : établissement de normes claires des compétences – notamment linguistiques – requises, promouvoir la diversité en entreprise via les ADL, mettre en place des plans de gestion de la diversité, etc.  
- Encourager les entreprises locales à adopter des actions positives en faveur de travailleurs issus de la diversité. En effet, au-delà de la sélection des CV, il s'agit également de dépasser les potentiels rejets de candidatures lors de l'étape de l'entretien oral.  
- Valoriser les initiatives entrepreneuriales locales des personnes issues des migrations via l'organisation d'événements spécifiques, la mise en relation avec des organismes spécialisés, plus d'informations sur l'accès à l'accompagnement par un Service d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (SAACE), etc.  













- Poursuivre, renforcer et valoriser le recours aux contrats articles 60 et 61 pour les personnes étrangères – quel que soit leur titre de séjour – dans des fonctions en lien avec leurs compétences comme un tremplin vers l'emploi. Proposer le dispositif, qu'importe le niveau de connaissance du français, tout en permettant de poursuivre l'apprentissage de la langue durant la période couverte par le contrat.
 -  
- Objectiver le taux d'emploi/d'engagement aux termes des contrats articles 60 et 61.
 -  
- Encourager la mise en place de projets de mentorat, de parrainage, de mise en duo, entre un citoyen belge et un primo-arrivant (en diffusant l'information dans le bulletin communal, en permettant aux travailleurs des Communes et de la Province de devenir mentor, etc.).
 -  
- Contribuer à la meilleure articulation possible entre le plan individualisé d'intégration sociale (P.I.I.S.) et le parcours d'intégration, afin d'éviter les redondances et la multiplication des procédures.
 -  
- Faciliter les démarches concernant l'équivalence de diplômes :
 -  
 - en prenant en charge les coûts d'introduction des dossiers auprès des services des équivalences des diplômes ;
 - en assurant la gratuité systématique des « copies conformes ».
- Mettre les moyens en œuvre pour permettre aux personnes de suivre des formations et, plus particulièrement, les femmes et les familles monoparentales, notamment en créant une enveloppe budgétaire spécifique gérée par le CPAS et en la faisant connaître :
 -  
- Développer l'accueil extra-scolaire et des haltes accueil (crèches, accueil temps-libre, stages, etc.) pour les enfants des personnes qui se (re)mettent en emploi ou en formation et soutenir leur mise en œuvre. Veiller à ce que ces initiatives et solutions soient accessibles (places disponibles, coûts).
 -  
- Encourager la participation aux modules de formation développés localement et soutenir leur promotion.
 -  

LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

RECOMMANDATIONS

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES

- Encourager et soutenir les acteurs à mettre en place des actions/mesures de lutte contre le racisme et la discrimination raciale (notamment via des formations, des sensibilisations, etc.).
 -  
- Condamner tout acte de racisme qui survient sur le territoire communal. Affirmer l'engagement du conseil communal et provincial pour une société riche de sa diversité.
 -  
- Elaborer des plans de lutte contre le racisme et les discriminations à l'instar des autres niveaux de pouvoirs.
 -  
- Offrir aux professionnels de tous les secteurs des outils, théoriques et pratiques, permettant de déconstruire les stéréotypes et préjugés menant à une polarisation et nourrissant les discours de l'extrémisme de droite. Les former à porter une vigilance accrue envers toute forme de discrimination en lien avec les critères protégés dits « raciaux » (prétendue race, couleur de peau, nationalité, ascendance, et origine nationale ou ethnique) au sein des services communaux et provinciaux.
 -  
- Vérifier le respect de la législation anti-discrimination. Ceci peut passer par la création d'un comité de vigilance au sein de la commune ou de la Province ou encore par l'initiation de campagnes de tests de situation.
 -  
- Favoriser l'accès de chacun, peu importe son origine ou son statut, aux activités organisées par les associations sportives et culturelles ainsi qu'aux comités de quartier.
 -  

INTERCULTURALITÉ ET VIVRE ENSEMBLE

RECOMMANDATIONS

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES



- Promouvoir la richesse de la diversité culturelle présente sur le territoire local en développant des lieux structurels de rencontres interculturelles pour la population et, à défaut de les développer, en soutenir l'organisation au niveau logistique (soutien administratif, mise à disposition de locaux).



- Poursuivre les efforts entrepris dans le cadre des motions Communes/Province Hospitalières et réaffirmer l'adhésion de la Commune et de la Province aux intentions mentionnées lors de l'installation de la nouvelle majorité.



- Développer, au sein de l'administration communale, une fonction de référent interculturel pour encourager et/ou développer l'interculturalité au niveau local.



- Mentionner explicitement dans les matières sociales suivies par l'échevinat de cohésion sociale, l'intégration des personnes étrangères et la promotion de l'interculturalité.



- Encourager le travail social au sein des quartiers (la revitalisation des solidarités de proximité, à l'opposé des démarches d'assistantat) à travers un soutien administratif, logistique et/ou financier des actions et des expériences pilotes menées par les organisations de terrain.



- Adhérer au Centre Régional d'intégration (CAI Namur) composé prioritairement de pouvoirs publics et privés

ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

RECOMMANDATIONS

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES



- Veiller au bon accueil des personnes étrangères primo-arrivantes dans la commune :
 - en dédiant des permanences spécifiques à l'accompagnement des personnes ne parlant pas français ;
 - en vulgarisant et adaptant le vocabulaire dans les supports et outils de communication des services publics.



- Mettre en place et visibiliser un guichet unique pour informer au sujet des services présents sur la commune.



- Instaurer des dispositifs qui permettent à chaque personne de connaître ses droits et les procédures qui y sont liées, par exemple, organiser des séances d'informations spécifiques, distribuer des brochures reprenant l'ensemble des droits activables, favoriser les triangulations entre les acteurs spécialisés pour offrir une réponse adaptée aux personnes, etc.



- Proposer annuellement aux agents des services population et état civil des formations dédiées aux matières liées aux étrangers (parcours d'intégration, demande de nationalité, statuts de séjour, regroupement familial, législation sur les MENA, etc.).



- Travailler avec les services de police pour faire de la commune un espace de sécurité pour les personnes en séjour irrégulier et instaurer la « carte d'identité » communale (à partir du projet en élaboration de la Ville de Liège) afin de favoriser l'inclusion des personnes sans-papiers.



- Renforcer ou favoriser l'accès à un dispositif d'interprétariat professionnel.

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE

8

RECOMMANDATIONS

COÛT DE LA MESURE

FINANCIER / ÉNERGIE - RESSOURCES HUMAINES



- Créer de nouvelles structures d'accueil de la petite enfance et soutenir celles qui existent afin qu'elles puissent s'agrandir.



- Soutenir les milieux d'accueil qui développent, avec les familles, des projets participatifs de soutien à la santé, à la parentalité, au bien-être et à la gestion de la diversité.



- Encourager la mise en place de dispositifs supplémentaires à l'issue des classes DASPA pour les jeunes qui auraient encore besoin d'un accompagnement spécifique, afin de diminuer les orientations vers l'enseignement professionnel ou spécialisé sur base uniquement de leur (mé)connaissance de la langue d'enseignement, et leur permettre de prendre le temps d'apprendre.



- Offrir aux enfants la gratuité d'accès aux activités extrascolaires proposées par les communes et la Province. A défaut de la gratuité, communiquer sur les aides possibles. Décentraliser les activités proposées de manière à les rapprocher des milieux de vie (surtout pour les territoires ruraux).



- Faire de l'école, un lieu d'apprentissage pour tous :



- en outillant les professionnels pour l'apprentissage de leurs élèves allophones et pour valoriser la diversité culturelle au sein de leur classe ;



- en sensibilisant les enfants à la diversité dès le plus jeune âge, notamment en développant des projets interculturels ;



- en soutenant financièrement et/ou matériellement l'ouverture de plus de classes DASPA dans le réseau officiel ;



- en développant des cours de français et de soutien scolaire adaptés aux enfants et adolescents primo-arrivants, au sein des écoles ou par le biais de financements communaux ;



- en proposant, dans les cantines scolaires des écoles communales et provinciales, des menus qui prennent en compte la multiculturalité ;



- en organisant un meilleur système de communication pour les parents étrangers pour le suivi scolaire des enfants. Par exemple : des supports de communication multilingues, des réunions avec interprètes, un accès facilité au service de médiation interculturelle pour les écoles,...

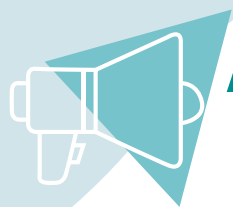
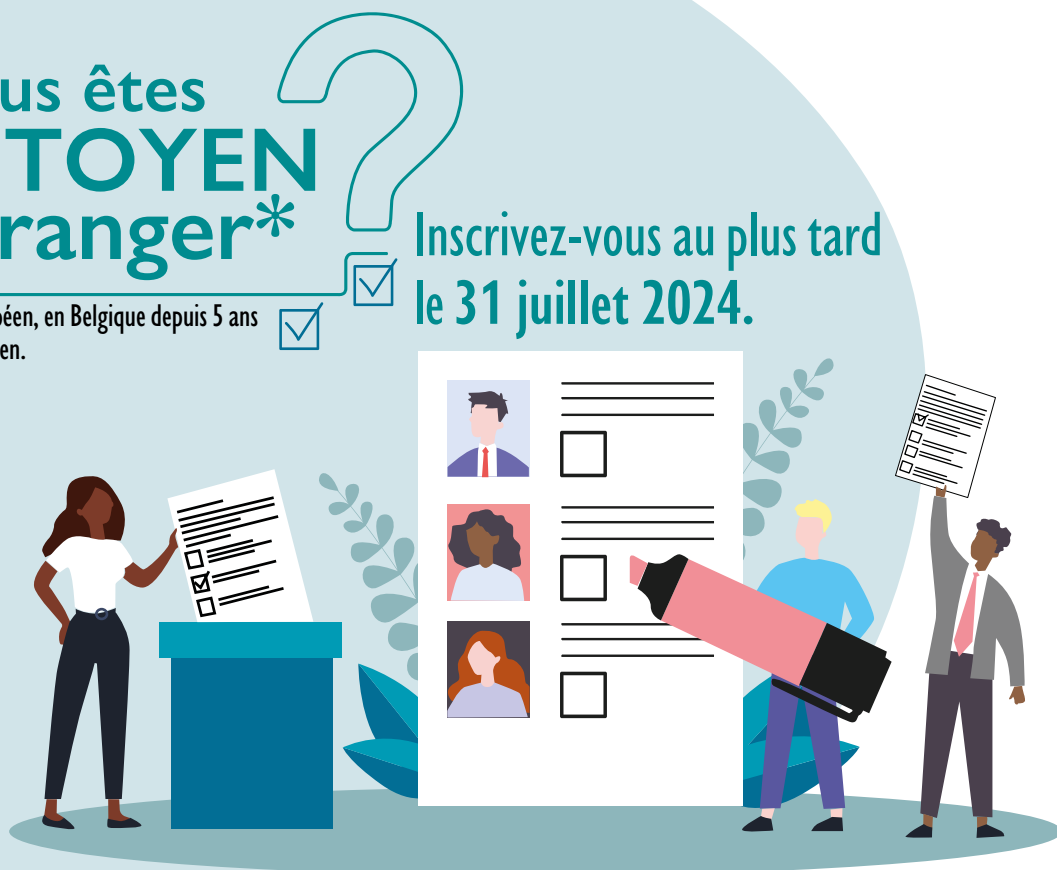
ELECTIONS COMMUNALES

dimanche 13.10.24

Vous êtes
**CITOYEN
étranger***

* Non Européen, en Belgique depuis 5 ans
ou Européen.

Inscrivez-vous au plus tard
le 31 juillet 2024.



**Ma commune,
j'y vis, j'y vote !**

Pour plus d'infos :
<http://electionslocales.wallonie.be> - elections@spw.wallonie.be
ou au numéro vert 1718 (appel gratuit)



Réalisé par le DISCRI et le CRIPEL au nom des Centres Régionaux de l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

www.cainamur.be

Avec le soutien de

